

*Le comté de Joliette* (inventaire économique 1957). Un vol., 7 po. x 10, broché, 199 pages, 30 photos, cartes, diagrammes. — Ministère de l'Industrie et du Commerce. Province de Québec, 1958

Noël Falaise

Volume 34, Number 2, July–September 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000207ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000207ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Falaise, N. (1958). Review of [*Le comté de Joliette* (inventaire économique 1957). Un vol., 7 po. x 10, broché, 199 pages, 30 photos, cartes, diagrammes. — Ministère de l'Industrie et du Commerce. Province de Québec, 1958]. *L'Actualité économique*, 34(2), 325–326. <https://doi.org/10.7202/1000207ar>

**Note sur l'“effet d'imitation” dans le domaine de la détermination du salaire**, par ANDRÉ TIANO, (Cahiers de l'Institut de Science Économique Appliquée, série B — Rémunération du travail et politique du salaire, no 7). Une plaquette de 12 pages. — INSTITUT DE SCIENCE ÉCONOMIQUE APPLIQUÉE, 35, boulevard des Capucines, Paris 2e, 1957. (500 frs).

Sauf dans le secteur de la très petite entreprise le temps est passé où le patron imposait son salaire à l'ouvrier. Aujourd'hui les prescriptions législatives de l'État, les décisions des syndicats patronaux ou ouvriers interviennent dans l'affaire et les entreprises «constituent des unités à vocation paritaire où la décision résulte d'une confrontation des propositions de la direction de l'entreprise et de la section syndicale».

Dans ce contexte, le rapprochement des décisions finales ainsi que celui des propositions initiales des centres de décision tant ouvriers que patronaux prête à des phénomènes d'imitation que l'auteur analyse ici du point de vue économique.

Camille Martin

**Le comté de Joliette** (inventaire économique 1957). Un vol., 7 po. × 10, broché, 199 pages, 30 photos, cartes, diagrammes. — MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, Province de Québec, 1958.

Le 12 novembre 1936 était sanctionnée à Québec une loi autorisant le gouvernement à procéder à l'inventaire des ressources naturelles de la Province. Pendant les étés qui suivirent, des équipes d'enquêteurs glanèrent dans divers comtés, à commencer par ceux de la Gaspésie, une abondante moisson de renseignements que publia, sous forme de rapports photocopiés, l'Office de Recherches économiques. Ces rapports n'étaient pas sans défaut: soi-disant confidentiels — et, Dieu merci, ils ne l'étaient guère —, d'un format très encombrant (8½ po. x 14), ils avaient le grave inconvénient d'être distribués plusieurs années après que l'enquête eût été effectuée, si bien que les renseignements que l'on pouvait y puiser étaient déjà presque désuets.

Avec l'inventaire économique 1957 du comté de Joliette, qui ouvre, nous l'espérons, une nouvelle série, ces défauts sont désormais disparus. Loin d'être confidentiel, le nouveau rapport a pour but de faire connaître au public le comté étudié. Son format commode, son papier de luxe et l'abondance de ses illustrations en font un livre attrayant. Enfin, les enquêteurs ayant terminé leur travail vers le 15 septembre dernier, les renseignements sont très à date. Soulignons toutefois qu'il s'agit bien d'un inventaire et non d'une étude économique. Même le chapitre intitulé «synthèse de l'économie du comté» (pp. 37-52) n'est en somme qu'une énumération commentée, avec statistiques, des ressources et des produits. On trouve donc vraiment dans cet ouvrage ce que son titre annonce. Regrettons cependant l'absence de cartes économiques avec répartition des industries; les cartes hors-texte ne sont guère plus significatives que de simples cartes routières et il est plutôt décevant de constater que la grande feuille à un mille au pouce (en pochette) n'est qu'un assemblage agrandi des petites cartes hors-texte. Il y a

là un manque d'esprit cartographique malheureux. Mais nous sommes assurés que le prochain inventaire économique ne donnera pas lieu à ces quelques réserves, en somme bien mineures.

Noël Falaise

**Negotiation for Benelux** (An annotated chronicle 1943-1958), par JAMES E. MEADE. Un vol., 6 po. × 9, broché, 89 pages. — INTERNATIONAL FINANCE SECTION, DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIOLOGY, Princeton University, 1957.

En 1943, trois gouvernements en exil: la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, avaient décidé de former une union économique par laquelle ils accepteraient, pour faciliter les transactions commerciales, d'unifier, dans une certaine mesure, leur tarif douanier et de donner une liberté de mouvement aux capitaux dans ces trois pays; d'où naquit l'union économique des Bénélux.

Dans ce volume, l'auteur retrace l'évolution historique de cette union et les raisons pour lesquelles elle n'avait pas donné tous les résultats escomptés. Les mesures financières au sein de chaque nation, leur non-homogénéité et les divergences provoquées par les relations commerciales des membres à l'extérieur de l'union en étaient la cause.

Malgré tout, l'union économique de Benelux avait contribué à faire avancer l'idée de l'union économique entre les pays d'Europe et nous assistons aujourd'hui aux tentatives que déploient les économistes européens pour la création d'une troisième grande zone économique dans le monde.

H. O. Djahanbin

**Canada's Immigration Policy** (A critique), par DAVID CORBETT. Un vol., 214 pages. — UNIVERSITY TORONTO PRESS.

En six chapitres bien charpentés, d'un agencement logique rigoureux, l'auteur domine et épuise son sujet: l'immigration au Canada.

Quelles pressions la communauté canadienne exerce-t-elle sur le gouvernement quant à la politique d'immigration, et comment le gouvernement y répond-il? Examinant dans un premier chapitre l'attitude respective des syndicats ouvriers, des divers groupes professionnels, des milieux patronaux, l'auteur nous révèle leurs préventions. Il évoque les incidences que peut avoir l'immigration dans les domaines religieux, linguistique et politique, compte tenu de la coexistence des deux communautés, l'une d'origine anglaise, l'autre d'origine française. Si l'admission des immigrants est matière réservée au gouvernement fédéral, Ottawa n'en devra pas moins ménager les susceptibilités des provinces et particulièrement du Québec. Tâche ardue, enfin, que de concilier deux courants d'opinion: d'un côté, les organisations des Canadiens de vieille souche anglaise expriment avec un soin jaloux le désir de voir l'admission des immigrants limitée à certains groupes ethniques; d'un autre côté, les associations d'immigrants des différentes nationalités pressent le gouvernement d'assouplir la législation en faveur de leurs compatriotes. En bref, le gouvernement, aux prises avec l'immigration, ressemble à un navire qui serait ballotté par des vents contraires. Il devra parfois utiliser ses moteurs auxiliaires et aller contre le vent; ainsi il pourra décider d'admettre telle catégorie d'immigrants que la communauté accueille sans sympathie, mais qu'une fois éclairée, elle peut finir par accepter.